Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261029-2026_207_DEC-DE

Feuillet n°207
2026_207_DEC

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	***Demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et du Département de l'Ain et autres organismes pour le programme de travaux d'archives 2027 (7.5)***
Service :	*Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026, délégant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gex de valoriser son patrimoine par le biais de ses archives,

CONSIDÉRANT La proposition d'intervention de Cindy Landry EIRL de restauration du fonds d'archives de Gex – travaux 2027 (devis n° D222026 d'un montant de 10 685€ HT),

CONSIDÉRANT La proposition d'intervention de la Société Editions 3dVISION – Anthony Pinto, pour l'analyse scientifique du fonds moderne de plus de cent ans (1790 – 1920) – phase 5 (devis n° 11022202 d'un montant de 11 414€ HT) ainsi que la numérisation des archives modernes de plus de cent ans (1790 – 1920), tranche 3 (devis n° 11022203 d'un montant de 10 769€ HT),

DÉCIDE

- **DE FAIRE REALISER** la restauration du fonds d'archives de Gex – travaux 2027, l'analyse scientifique du fonds moderne de plus de cent ans (1790 – 1920) – phase 6 ainsi que la numérisation des archives modernes de plus de cent ans (1790 – 1920), tranche 4 selon les devis susmentionnés d'un montant global de 32 303 euros HT, soit 38 763,60 euros TTC

- **DE SOLLICITER** une subvention
 - auprès du département de l'Ain pour la partie restauration, d'un montant de 4 808€.
 - auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'un montant de 11 136 € ;
 - auprès de tout autre organisme, notamment la fondation du Patrimoine.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 29 octobre 2026
Le maire-adjoint,
Christian PELLE

MAIRIE DE GEX 01170

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 30 octobre 2026, affichée & publiée le 30 octobre 2026.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)